

**Monsieur le Président de la  
République Française  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 PARIS**

N/réf. : 190003/141/sq

Gap, le 12 mars 2019,

**Objet : Propositions APF France handicap 05 au Grand Débat National**

Monsieur le Président,

Le Grand Débat National s'achève dans quelques jours.

Même s'il n'est nullement fait mention des questions relatives au handicap et à la précarité, nous considérons que ce Grand débat est une opportunité pour faire remonter les préoccupations et les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ces-dernières se sont réjouies de pouvoir participer à ces débats locaux et de pouvoir faire des propositions concrètes quant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour APF France handicap, il est important que les personnes en situation de handicap et leurs proches soient visibles et fassent entendre leurs voix dans le cadre de la consultation du gouvernement.

Cependant, malgré ce mouvement d'expression citoyenne, quelle déception pour les 12 millions de personnes en situation de handicap ! Nous nous estimons comme les grands oubliés de ce débat.

Comment saisir nos propositions sur une plateforme nationale qui ne laisse pas de place à nos singularités ? Il semble qu'une fois encore, l'inclusion soit réduite à un simple concept.

Notre Délégation des Hautes-Alpes a tout de même voulu prendre part à ce grand débat. Ne pouvant renseigner la plateforme [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr), vous trouverez ci-dessous des propositions qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Pour certaines propositions, il suffirait simplement de faire appliquer la loi (par exemple sur le droit de vote).

Ces propositions sont issues d'un débat citoyen organisé par notre association qui a eu lieu le vendredi 8 mars 2019 au Foyer Albert Borel d'APF France handicap à Gap. Celui-ci a réuni 25 personnes qui ont pu s'exprimer sur 3 tables rondes : Pour une société accessible et conçue pour toutes et tous, Pour une protection sociale réelle : ressources, santé, autonomie, et Pour une vie sociale et familiale épanouie.

« **Pour une société accessible et conçue pour toutes et tous** » :

- Faire progresser l'accessibilité en France :  
→ **Faire appliquer les amendes et sanctions prévues** par la loi aux ERP qui n'ont pas déposé d'AdAP ou avancé sur les travaux ;
- Vérifier, sensibiliser et alerter sur les lacunes d'accessibilité pour les ERP :  
→ Créer une « **police de l'accessibilité** », ou tout du moins une instance de contrôle et de conseils ;
- Soutenir financièrement les particuliers et les institutions dans la mise en accessibilité :  
→ **Augmenter les aides financières** (aménagement, aide médicale)
- Promouvoir des logements adaptés pour tous, principe d'accessibilité universelle :  
→ Revenir aux **100% logements accessibles** dans le neuf.

« **Pour une protection sociale réelle : ressources, autonomie, santé** » :

- Améliorer les ressources des personnes :  
→ **Revalorisation plus importante de l'AAH**. Les bénéficiaires qui ont profité de la récente revalorisation de l'AAH restent tout de même sous le seuil de pauvreté. Et 250 000 bénéficiaires de l'AAH vivant en couple n'en bénéficieront pas du tout).  
→ **Revenir sur la suppression du complément de ressources de l'AAH** qui constitue une véritable régression du droit des personnes en situation de handicap.
- Améliorer l'accès aux soins :  
→ Lutter efficacement contre les déserts médicaux en créant des **maisons de santé multidisciplinaires** avec des professionnels en nombre suffisants formés à l'accueil de publics ayant des besoins spécifiques  
→ **Faire respecter l'obligation d'accessibilité** des locaux pour tous les centres de soins, généralistes et spécialistes  
→ Rendre obligatoire **l'accessibilité des équipements de soins et d'exams** : pour une liberté de choix de son professionnel de santé !
- Réflexions autour du « business » du matériel médical et du coût que cela représente pour les personnes ayant besoin d'autonomie mais vivant avec peu de ressources... Il ne devrait pas y avoir d'intérêt financier quand cela touche au médical et paramédical.  
→ **Plafonner les bénéfices** pour les revendeurs de matériel médical.

**« Pour une vie sociale et familiale épanouie » :**

- Promouvoir le respect et la dignité des personnes vivant en Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (pas de jugement de valeur sur la personne et ses projets) :  
→ **Proposer une charte** qui obligerait une formation des personnels, sanction en cas de non-respect, valorisation de temps d'écoute des personnes accompagnées et d'avoir du temps pour les soins ;
- Permettre une vie affective et sexuelle à tous, que ce ne soit plus un tabou :  
→ **Proposer une loi** ne jugeant pas les rapports affectifs et sexuels des usagers des ESMS (comme chaque citoyen) et favorisant cette possibilité. Droit de pouvoir être alité aux moments souhaités sans devoir se justifier, droit de partager sa chambre avec un tiers si l'envie de l'utilisateur est exprimée, ... ;
- Sensibiliser l'opinion publique aux questions de handicap :  
→ **Accentuer la médiatisation** (presse, TV, internet, ...) des singularités de vie des uns et des autres.
- Garantir les droits fondamentaux de chaque individu :  
→ **Garantir le principe fondamental** selon lequel la personne a le pouvoir de décider pour elle-même de ses droits, y compris pour le **droit de vote** (notamment pour les personnes sous protection juridique) et application de la législation pour l'accessibilité des bureaux de votes.

Nous sommes certains que vous serez sensibles à nos remarques.

Tout en nous interrogeant sur les modalités de prise en compte de cette expression citoyenne, nous souhaitons que les conclusions de ce Grand Débat pèsent sur les décisions politiques et notamment, en ce qui nous concerne, sur les conclusions de la Conférence nationale du handicap qui seront présentées par vous-même en juin prochain.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations associatives.

**Cédrik CAROTTE**  
Directeur Territorial 04/05 des  
Actions Associatives



Copies :

Madame Pascale BOYER, Députée 1<sup>ère</sup> circonscription  
Monsieur Joël GIRAUD, Député 2<sup>e</sup> circonscription